

Électroménagers

5

ans

Garantie

GRATUITE

La vie à la maison met quotidiennement les appareils électroménagers à rude épreuve. Pour vous offrir une qualité irréprochable, IKEA soumet tous ses appareils à des tests sévères garantissant leur conformité aux normes élevées de qualité et de sécurité que nous imposons à nos produits. Ceci nous permet de vous offrir une garantie pièces, main-d'œuvre et déplacement de 5 ans* (sauf appareils LAGAN, 2 ans). Cette garantie est valable pour un usage domestique. Pour connaître le détail des conditions d'application, reportez-vous aux dispositions du présent livret de garantie.

*Pour les appareils achetés à compter du 1^{er} août 2007.





Quelle est la durée de validité de la garantie ?

La présente garantie est valable cinq (5) ans à compter de la date d'achat chez IKEA d'un appareil électroménager de l'assortiment cuisines, à l'exception des appareils LAGAN qui sont garantis pour une durée de deux (2) ans.

L'original du ticket de caisse, de la facture ou du bon de livraison en cas de vente à distance sera exigé comme preuve de l'achat. Conservez-les dans un endroit sûr.

Hormis application de l'art. L.211-16 du Code de la consommation, la réparation ou le remplacement du produit défectueux n'a pas pour conséquence de prolonger la durée initiale de garantie.

Que couvre cette garantie ?

La présente garantie IKEA couvre les défauts de construction et de fabrication susceptibles de nuire à une utilisation normale, à compter de la date d'achat chez IKEA par le client. Elle ne s'applique que dans le cadre d'un usage domestique. Les exclusions sont reprises dans la section « Qu'est-ce qui n'est pas couvert dans le cadre de cette garantie ? ».

Les présentes conditions de garantie couvrent les frais de réparation, de pièces de rechange, de main-d'œuvre et de déplacement du personnel à domicile pendant une période de cinq (5) ans, ramenée à deux (2) ans sur la série LAGAN, à compter de la date d'achat chez IKEA, sous réserve que les défauts soient couverts et à condition que l'appareil soit disponible pour réparation sans occasionner de dépenses spéciales. Voir aussi « Rappel des dispositions légales ».

Les pièces remplacées deviennent la propriété de IKEA. Ces dispositions ne s'appliquent pas aux réparations effectuées sans autorisation du prestataire de services IKEA.



Quels sont les appareils électroménagers couverts par la garantie?

La garantie IKEA de cinq (5) ans couvre tous les appareils électroménagers de l'assortiment cuisines, hors appareils de la série LAGAN qui sont garantis pour une durée de deux (2) ans, achetés chez IKEA à compter du 1^{er} août 2007.

Quels sont les appareils électroménagers exclus de la présente garantie?

Les appareils électroménagers achetés chez IKEA avant le 1^{er} août 2007.

Qui est couvert par la garantie?

La présente garantie concerne l'acheteur agissant en qualité de consommateur à compter de la date d'achat du produit.

Que ferons-nous pour remédier au problème?

Dans le cadre de cette garantie, le prestataire de service désigné par IKEA examinera le produit. Si après vérification, et hormis mise en œuvre de la garantie légale, il est reconnu que votre réclamation est couverte par la présente garantie contractuelle, il sera procédé à la réparation du produit défectueux, ou en cas d'impossibilité de réparation, à son remplacement par le même article ou par un article de qualité et de technicité comparable. Compte tenu des évolutions technologiques, l'article de remplacement de qualité équivalente peut être d'un prix inférieur au modèle acheté.

Si aucun article équivalent n'est disponible, et en cas d'impossibilité totale ou partielle de réparation reconnue par le prestataire de IKEA ou son représentant agréé, sous réserve que les conditions d'application de la garantie soient remplies, IKEA procédera au remboursement total ou partiel de l'appareil reconnu défectueux. Le prestataire de service désigné par IKEA s'engage à tout mettre en œuvre pour apporter une solution rapide et satisfaisante dans le cadre de cette garantie mais ni IKEA, ni le prestataire ne sauraient être tenus pour responsables des cas de forces majeurs, tels que définis par la jurisprudence, susceptibles d'empêcher l'application correcte de la garantie.

Qui exécutera les prestations dans le cadre de la garantie?

Le prestataire de services désigné par IKEA fournira l'assistance de son réseau de réparateurs agréés pour vous servir dans le cadre de cette garantie. Pour la mise en œuvre, veuillez vous reporter à la rubrique « Comment nous joindre ».

Qu'est-ce qui n'est pas couvert dans le cadre de la présente garantie?

- L'usure normale et graduelle inhérente aux appareils électroménagers, compte tenu de la durée de vie et du

comportement communément admis pour des produits semblables.

- Les dommages engageant la responsabilité d'un tiers ou résultant d'une faute intentionnelle ou dolosive.
- Les dommages résultant du non respect des consignes d'utilisation, d'une mauvaise installation non conforme aux instructions du fabricant et/ou aux règles de l'art, notamment en matière de raccordement au réseau électrique, ou aux arrivées d'eau ou de gaz qui requièrent l'intervention d'un professionnel qualifié.
- Les dommages tels que, entre autres, le vol, la chute ou le choc d'un objet, l'incendie, la décoloration à la lumière, les brûlures, l'humidité ou la chaleur sèche excessive ou toute autre condition environnementale anormale, les coupures, les éraflures, toute imprégnation par un liquide, les réactions chimiques ou électrochimiques, la rouille, la corrosion, ou un dégât des eaux résultant entre autres, d'un taux de calcaire trop élevé dans l'eau d'approvisionnement.
- Les pièces d'usure normale dites pièces consommables, comme par exemple les piles, les ampoules, les filtres, les joints, tuyaux de vidange, etc. qui nécessitent un remplacement régulier pour le fonctionnement normal de l'appareil.
- Les dommages aux éléments non fonctionnels et décoratifs qui n'affectent pas l'usage normal de l'appareil, notamment les rayures, coupures, éraflures, décolorations.
- Les dommages accidentels causés par des corps ou substances étrangers et par le nettoyage et déblocage des filtres, systèmes d'évacuation ou compartiments pour détergent.
- Les dommages causés aux pièces suivantes : verre céramique, accessoires, paniers à vaisselle et à couverts, tuyaux d'alimentation et d'évacuation, joints, lampes et protections de lampes, écrans, boutons et poignées, châssis et parties de châssis.
- Les frais de transport de l'appareil, de déplacement du réparateur et de main-d'œuvre relatif à un dommage non garanti ou non constaté par le réparateur agréé.

- Les réparations effectuées par un prestataire de service et/ou un partenaire non agréés, ou en cas d'utilisation de pièces autres que des pièces d'origine, toute réparation de fortune ou provisoire restant à la charge du client qui supporterait en outre, les conséquences de l'aggravation éventuelle du dommage en résultant.
- L'utilisation en environnement non domestique, par exemple usage professionnel ou collectif, ou dans un lieu public.
- Les dommages liés au transport lorsque l'appareil est emporté par le client lui-même ou un prestataire de transport qu'il a lui-même désigné. Lorsque l'appareil est livré par IKEA, les dommages résultant du transport seront pris en charge par IKEA. Le client doit vérifier ses colis et porter **IMPÉRATIVEMENT** sur le bon de livraison des **RÉSERVES PRÉCISES** : indication du nombre de colis manquants et/ou endommagés, et description détaillée du dommage éventuel (emballage ouvert ou déchiré, produit détérioré ou manquant, etc.)
- Les coûts d'installation initiaux. Toutefois, si le prestataire de service ou son partenaire agréé procède à une réparation ou un remplacement d'appareil selon les termes de la présente garantie, le prestataire de service ou son partenaire agréé ré-installeront le cas échéant l'appareil réparé ou remplacé.

La garantie reste toutefois applicable aux appareils ayant fait l'objet d'une adaptation dans le respect des règles de l'art par un spécialiste qualifié avec des pièces d'origine du fabricant pour une mise en conformité de l'appareil aux spécifications techniques d'un autre pays membre de l'Union européenne.

Conseils d'entretien

Tous les appareils électroménagers sont conçus pour un usage domestique uniquement.

Pour assurer une performance maximum, lire et suivre attentivement les instructions d'utilisation qui accompagnent votre nouvel appareil électroménager. Il est également important de respecter les instructions de santé et de sécurité qui, par exemple, recommandent que les appareils lourds doivent toujours être portés/déplacés par deux personnes.

Veillez vous assurer de la présence d'une fiche électrique murale à proximité de l'appareil. Ne jamais utiliser de rallonge électrique ou de fiche multiprises.

Nous recommandons fortement de vous assurer les services d'un plombier et/ou électricien professionnel pour garantir une installation correcte et sûre. Si des problèmes surviennent suite à une mauvaise installation, la garantie pourrait ne pas s'appliquer. Pour le respect de l'environnement, confiez vos emballages à un centre de traitement des déchets. Pour éviter les risques d'étouffement, gardez les emballages plastiques hors de portée des jeunes enfants.

Veillez à l'entretien régulier de vos appareils. N'utilisez que des produits recommandés dans les instructions d'utilisation. Par exemple, n'utilisez jamais de poudre à récurer qui pourrait rayer ou endommager les surfaces.

N'utilisez que des produits adaptés à votre type d'appareil. Par exemple, veillez à utiliser de la vaisselle adaptée aux fours à micro-ondes, des plats qui vont au four traditionnel, des boîtes adaptées pour la congélation, et des casseroles et poêles en matériau adapté à votre type de table de cuisson.

Pour en savoir plus, reportez-vous aux instructions d'entretien fournies avec les produits.

Fours

- Doivent être installés par un professionnel.
- Avant d'utiliser votre four pour la première fois, suivez les instructions pour éliminer les odeurs, retirer les autocollants, etc.
- Pour un nettoyage classique, utilisez de l'eau et une solution savonneuse douce. Évitez les agents nettoyants abrasifs.
- Si vous avez un four avec des plaques catalytiques, veillez à les remplacer chaque fois que nécessaire.
- Ne pas poser de torchon à vaisselle sur la poignée du four lorsque celui-ci est en marche.

Plaques de cuisson

- Doivent être installées par un professionnel.
- Utilisez uniquement des agents nettoyants non abrasifs. Évitez la poudre à récurer, la laine d'acier, et tout objet dur ou pointu qui peut rayer la surface.
- Pour une plus grande sécurité des enfants, l'utilisation d'une protection devant les plaques de cuisson est vivement conseillée.
- Les plaques à gaz produisent de la chaleur et de l'humidité, aussi il est nécessaire d'installer une hotte et de bien ventiler la cuisine.
- Pour les plaques à gaz et les plaques électriques : faites des économies d'énergie en utilisant des casseroles et poêles d'un diamètre égal, ou même légèrement supérieur, au diamètre du brûleur.
- Si vous utilisez une bouteille de gaz de pétrole liquéfié (GPL), vous devez remplacer les injecteurs de gaz avec le kit GPL fourni.
- Pour les plaques à gaz : le joint caoutchouc doit être correctement posé. Il empêche les éventuels débordements d'eau d'endommager le plan de travail.
- Pour les plaques à induction : n'utilisez que des casseroles et poêles avec un fond en métal qui peut être aimanté.
- Pour les plaques en vitrocéramique : n'utilisez que des casseroles et poêles avec un fond plat.
- Pour les plaques en vitrocéramique : enlevez immédiatement les

éclaboussures de sucre/lait/riz ou d'eau de cuisson des pâtes, car cela peut causer des taches opaques ou mates sur la surface.

Hottes

- Installez la hotte d'une manière qui convient à votre cuisine : soit en évacuation extérieure soit en recyclage intérieur par filtre à charbon.
- L'utilisation de conduits ou tuyaux de rallonge réduit la performance de votre hotte. La longueur maximale d'un conduit ne doit jamais dépasser 3 m.
- Observez toujours une distance de sécurité minimum entre la plaque de cuisson et la hotte. La distance varie d'un pays à l'autre et en fonction du type de plaque.
- Changez les filtres à charbon tous les 3 mois et nettoyez régulièrement les filtres à graisse en métal pour optimiser l'efficacité de votre hotte.
- Ne pas enlever les accumulations de graisse/huile sur la surface de la hotte (au moins une fois par mois) pourrait causer un incendie. C'est pourquoi il est important de nettoyer la hotte régulièrement.

Fours à micro-ondes

- Ne jamais placer d'objet en métal quel qu'il soit à l'intérieur du four.
- N'utilisez que des ustensiles conçus spécialement pour la cuisson aux micro-ondes.
- Veillez à ce que les orifices de ventilation ne soient jamais obstrués.
- Ne pas retirer ou bloquer le plateau tournant lors de la mise en marche du four.

Tiroir de maintien au chaud

- Ne jamais nettoyer le tiroir avec un équipement à eau sous pression ou à vapeur d'eau.
- Nettoyez avec un chiffon humide. Si le tiroir est très sale, ajoutez

dans l'eau quelques gouttes de détergent pour lave-vaisselle.
Essuyez et séchez avec un chiffon sec.

- N'utilisez pas des agents nettoyeurs corrosifs ou abrasifs car ils peuvent ternir les surfaces des tiroirs.

Lave-vaisselle

- Faites appel à un plombier et un électricien qualifiés pour les branchements en eau et électricité.
- Déterminez le niveau de dureté de l'eau (valeur pH).
- Utilisez un détergent à vaisselle adapté.
- Pour de meilleurs résultats, assurez-vous d'utiliser suffisamment d'agents et de sels de rinçage, et veillez à les placer dans les compartiments prévus.
- Videz et nettoyez le filtre régulièrement.
- Pour des raisons de sécurité, toujours charger les ustensiles pointus, comme les couteaux, la pointe vers le bas dans le panier amovible. Ne pas placer ces ustensiles dans le compartiment à vaisselle pour éviter d'endommager le lave-vaisselle.

Réfrigérateurs/congélateurs

- Si vous avez acheté un réfrigérateur/congélateur indépendant, veillez à le placer dans un endroit où il bénéficie d'un brassage d'air suffisant tout autour.
Un appareil indépendant ne doit jamais être placé dans un élément de cuisine car cela empêche une ventilation correcte et peut causer des dysfonctionnements ou endommager l'appareil.
- Si vous installez un réfrigérateur ou congélateur intégrable, installez une grille de ventilation devant la plinthe et veillez à ne pas l'obstruer.
- Le trou d'évacuation de l'eau au dos du réfrigérateur doit rester propre et ne jamais être bouché pour permettre le fonctionnement du système de dégivrage.
- Ne placer que des aliments refroidis dans le réfrigérateur ou le congélateur. Les aliments chauds entraînent la formation excessive de condensation et de glace dans le congélateur, ce qui diminue l'efficacité de l'appareil.

- Ne jamais utiliser d'ustensiles durs ou pointus pour dégivrer votre congélateur – cela risque d'endommager les plaques en plastique internes.

Machine à expresso intégrée

- Bien nettoyer la buse à vapeur après chaque utilisation pour éviter la formation de résidu de lait.
- Pour de meilleurs résultats, nettoyez le filtre à café régulièrement et remplissez le réceptacle à eau avec de l'eau fraîche à chaque nouvelle utilisation. Pour en savoir plus, lire attentivement les instructions d'utilisation qui accompagnent les produits.

Lave-linge indépendant ou encastrable

- Faites appel à un plombier et un électricien qualifiés pour les branchements en eau et électricité.
- Avant de procéder à la maintenance, éteignez et débranchez au préalable la prise de la machine à laver.
- Veillez à l'entretien régulier de vos appareils ; nettoyez l'extérieur de votre lave-linge avec une solution d'eau savonneuse, essuyez ensuite soigneusement.
- Nettoyez régulièrement le(s) tiroir(s) du distributeur de poudre/ liquide. Vérifiez régulièrement le fonctionnement de la pompe, en particulier si :
 - le lave-linge ne se vide pas entièrement et/ou n'essore pas bien ;
 - l'appareil produit un bruit anormal au moment de l'évacuation de l'eau, dû à des objets tels que des épingles à nourrice ou des pièces, etc. pouvant obstruer la pompe.
- Ne retirez jamais le couvercle de la pompe pendant le cycle de lavage, attendez toujours que l'eau de la machine à laver soit complètement évacuée. Si vous avez sélectionné un cycle de lavage à haute température, attendez que l'eau soit refroidie.
- Assurez-vous que le couvercle de la pompe soit correctement resserré afin d'éviter les risques de fuite.

Où s'applique la présente garantie ?

Sous réserve de conformité aux spécifications techniques et réglementations applicables et propres à chaque pays le cas échéant, les garanties pourront être exercées auprès de l'organisation IKEA locale du pays où le produit est utilisé sur tout le territoire de l'Union Européenne (hors DOM et TOM). Les conditions de garantie, étendues et limites, sont celles applicables sur le marché local. Il est recommandé de se les procurer auprès de l'organisation IKEA locale.

Comment nous joindre pour obtenir un conseil avant l'achat ?

Pour toute question en vue d'un achat d'appareil électroménager IKEA, ou si vous avez des questions sur les conditions d'application des garanties IKEA (étendues et limites, produits couverts), adressez-vous à votre magasin IKEA le plus proche.

Service Après-Vente IKEA : 09 69 36 20 06 (appel non surtaxé, coût d'une communication vers un numéro 09 selon tarif de votre opérateur).

Comment nous joindre pour obtenir un support de service après vente ?

Pour mettre en œuvre le service après-vente en cas de panne couverte par la garantie contractuelle, ou pour obtenir des informations techniques pour la mise en service ou le bon fonctionnement de l'appareil, utilisez uniquement le numéro de téléphone spécifique indiqué dans la documentation qui correspond à l'appareil IKEA pour lequel vous avez besoin d'assistance. Pour pouvoir vous apporter la meilleure assistance, assurez-vous d'avoir lu attentivement les instructions de montage et/ou le manuel de l'utilisateur avant de nous contacter, et assurez vous de disposer de la référence IKEA (code à 8 chiffres) que vous trouverez sur votre ticket de caisse, facture ou bon de livraison.

CONTRAT DE GARANTIE ET DE SERVICE APRES-VENTE IKEA

Décret n° 87-1045 relatif à la présentation des écrits constatant les contrats de garantie et de service après-vente (J.O.R.F. du 29 décembre 1987).

Préalablement à la signature du bon de commande, le vendeur indiquera à l'acheteur les installations nécessaires pour assurer le branchement de l'appareil selon les règles de l'art.

Le vendeur est tenu de fournir une marchandise conforme à la commande.

Livraison et mise en service

Livraison à domicile : oui, si demandée par le client (selon modalités définies et mentionnées sur la facture d'achat ou le bon de commande).

Gratuite : non (tarif et modalités disponibles en magasin et fournis au client au moment de la commande ou de l'achat).

Mise en service : non.

En cas de défauts apparents ou d'absence de notice d'emploi et d'entretien, l'acheteur a intérêt à les faire constater par écrit par le vendeur ou le livreur lors de l'enlèvement de la livraison ou de la mise en service.

Garantie légale (sans supplément de prix)

À la condition que l'acheteur fasse la preuve du défaut caché, le vendeur doit légalement en réparer toutes les conséquences (art.1641 et suivants du Code Civil). Si l'acheteur s'adresse aux tribunaux, il doit le faire dans un délai de deux ans à compter de la découverte du défaut caché (art.1648 du Code Civil).

Nota - En cas de recherche de solutions amiables préalablement à toute action en justice, il est rappelé qu'elles n'interrompent pas le délai de prescription.

La réparation des conséquences du défaut caché, lorsqu'il a été prouvé, comporte, selon la jurisprudence :

- soit la réparation totalement gratuite de l'appareil, y compris les frais de main-d'œuvre et de déplacement au lieu de la mise en service ;

- soit son remplacement ou le remboursement total ou partiel de son prix au cas où l'appareil serait totalement ou partiellement inutilisable ;
- et l'indemnisation du dommage éventuellement causé aux personnes ou aux biens par le défaut de l'appareil.

La garantie légale due par le vendeur n'exclut en rien la garantie légale due par le constructeur.

Litiges éventuels

En cas de difficulté vous avez la possibilité, avant toute action en justice, de rechercher une solution amiable, notamment avec l'aide :

- d'une association de consommateurs ;
- ou d'une organisation professionnelle de la branche ;
- ou de tout autre conseil de votre choix.

Il est rappelé que la recherche d'une solution amiable n'interrompt pas le délai de deux ans de l'art. 1648 du Code Civil.

Il est aussi rappelé qu'en règle générale et sous réserve de l'appréciation des tribunaux, le respect des dispositions de la présente garantie contractuelle suppose :

- Que l'acheteur honore ses engagements financiers envers le vendeur ;
- Que l'acheteur utilise l'appareil de façon normale ;(*)
- Que pour les opérations nécessitant une haute technicité aucun tiers non agréé par le vendeur ou le constructeur n'intervienne pour réparation sur l'appareil (sauf cas de force majeure ou carence prolongée du vendeur).

(*) Voir la notice d'emploi et d'entretien et les conditions d'application de la garantie contractuelle.

Garantie contractuelle

PRIX : rien à payer en sus. DURÉE : 5 (cinq) ans.

POINT DE DÉPART : à compter de la date d'achat chez IKEA.

RÉPARATION DE L'APPAREIL :

- remplacement des pièces, main-d'œuvre, déplacement, transport des pièces ou de l'appareil : oui.

- garantie des pièces remplacées : non.
- délai d'intervention : fonction du type de réparation et porté à la connaissance de l'acheteur avant intervention.

REPLACEMENT OU REMBOURSEMENT DE L'APPAREIL (en cas d'impossibilité de réparation reconnue par le vendeur et le constructeur) : oui.

Pour mettre en œuvre le service après-vente en cas de panne couverte par la garantie contractuelle, ou pour obtenir des informations techniques pour la mise en service ou le bon fonctionnement de l'appareil, utilisez uniquement le numéro de téléphone spécifique indiqué dans la documentation qui correspond à l'appareil IKEA pour lequel vous avez besoin d'assistance.

Conservez votre preuve d'achat avec le document de garantie, ils vous seront nécessaires pour la mise en œuvre de la garantie.

RAPPEL DES DISPOSITIONS LEGALES

IKEA s'engage à garantir la conformité des biens au contrat ainsi que les éventuels vices cachés, conformément aux dispositions légales figurant ci-après, sans que cela ne fasse obstacle à la mise en œuvre de la garantie ci-dessus consentie lorsque celle-ci est plus étendue que la garantie légale.

« Garantie légale de conformité » (extrait du Code de la consommation)

- Art. L. 211-4. « Le vendeur est tenu de livrer un bien conforme au contrat et répond des défauts de conformité existant lors de la délivrance. Il répond également des défauts de conformité résultant de l'emballage, des instructions de montage ou de l'installation lorsque celle-ci a été mise à sa charge par le contrat ou a été réalisée sous sa responsabilité. »
- Art. L. 211-12. « L'action résultant du défaut de conformité se prescrit par deux ans à compter de la délivrance du bien. »
- Art. L. 211-5. « Pour être conforme au contrat, le bien doit :
 - 1° Etre propre à l'usage habituellement attendu d'un bien semblable et, le cas échéant :
 - correspondre à la description donnée par le vendeur et posséder les qualités que celui-ci a présentées à l'acheteur sous forme d'échantillon ou de modèle ;
 - présenter les qualités qu'un acheteur peut légitimement attendre eu égard aux déclarations publiques faites par le vendeur, par le producteur ou par son représentant, notamment dans la publicité ou l'étiquetage ;
 - 2° Ou présenter les caractéristiques définies d'un commun accord par les parties ou être propre à tout usage spécial recherché par l'acheteur, porté à la connaissance du vendeur et que ce dernier a accepté.

« De la garantie des défauts de la chose vendue » (extrait du Code civil)

- Art. 1641. « Le vendeur est tenu de la garantie à raison des défauts cachés de la chose vendue qui la rendent impropre à

l'usage auquel on la destine, ou qui diminuent tellement cet usage, que l'acheteur ne l'aurait pas acquise, ou n'en aurait donné qu'un moindre prix, s'il les avait connus. »

▪ Art. 1648 (1er alinéa). « L'action résultant des vices rédhibitoires doit être intentée par l'acquéreur dans un délai de deux ans à compter de la découverte du vice. »

CONSERVEZ ENSEMBLE VOS DOCUMENTS:

- JUSTIFICATIF D'ACHAT
- CONTRAT DE GARANTIE ET DE SERVICE APRES-VENTE
- CONDITIONS DE GARANTIE CONTRACTUELLE

Meubles IKEA France SAS
425, rue Henri Barbusse
BP 129
78375 PLAISIR CEDEX

Service Après-Vente IKEA: 09 69 36 20 06

(appel non surtaxé, coût d'une communication vers un numéro 09 selon tarif de votre opérateur)

